

# Grâce à cette caisse, les parents d'élèves réalisent d'importantes économies

La Caisse des écoles a tenu mercredi soir dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville son assemblée générale annuelle.

Cela nous a permis de mieux connaître le rôle et l'activité de cette organisation forte de plusieurs centaines d'adhérents.

M. Jouvenceau donna un compte rendu concernant les colonies de vacances et M. Autran vice-président de la Caisse, donna un compte rendu sur les autres activités.

En conclusion, M. T. Merle, maire de La Seyne, fit un exposé très intéressant sur la question des crédits alloués à la Caisse des écoles et aux constructions d'écoles.

## 8.000 francs pour les parents au lieu de 25.000 francs

M. Jouvenceau expose la situation, en ce qui concerne les colonies de vacances et indique que le nombre de départs est passé de 663 en 1957 à 770 en 1959. La Caisse a dépensé 23.215.000 francs pour le fonctionnement des colonies. Le prix de revient pour chaque enfant s'élève en moyenne à 25.200 fr. et la participation des parents n'est que de 8.000 francs.

En 1957, la Caisse touchait de l'Etat une subvention de 1.200.000 francs. Cette subvention a été supprimée en 1959 et remplacée par des bourses aux enfants nécessiteux.

Cela a occasionné une perte de 400 à 500.000 fr. car le nombre d'enfants bénéficiant de cette bourse à La Seyne n'est que d'une cinquantaine.

Le résultat est que dans la France entière l'on a constaté une baisse des effectifs dans les colonies de vacances. A La Seyne, grâce à l'aide de la municipalité, l'on a pu, au contraire, augmenter l'effectif.

En conclusion de son exposé, M. Jouvenceau annonce que lorsque l'aménagement de certaines colonies sera terminé des classes de neige seront organisées.

## L'exposé de M. Autran

M. Autran, après avoir précisé que la Caisse des écoles est une organisation et non une administration municipale, rappelle le but de cette organisation qui est de faciliter la fréquentation scolaire.

« Notre tâche est difficile, dira-t-il, car le nombre d'enfants d'âge scolaire augmente, les prix augmentent aussi ».

517.950 frs en 1947.

8.900.000 en 1959

« En 1947, nous dit M. Autran, il y avait 2.400 enfants d'âge scolaire à La Seyne, en 1959 il y en a 6.500.

Un livre qui valait 800 fr. en 1956 vaut maintenant 1.320 fr.

De ce fait, les dépenses pour les fournitures gratuites sont passées de 517.950 frs en 1947 à 6.980.000 en 1957 et à 8.900.000 en 1959.

Ajoutons à cela des dépenses imprévues comme, par exemple, la décision ministérielle en 1957-1958 de changer les programmes d'histoire des 6<sup>me</sup>, 5<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup>. Cela nous a coûté 500.000 francs pour le collège Martini seulement.

Heureusement, ajoute-t-il, que la municipalité est là pour nous aider. En 1947, sa subvention était de 1.500.000 fr., elle est actuellement de 25.000.000.

Ainsi, si la Caisse des écoles se distingue de la municipalité, elle en est tributaire au point de vue budgétaire. Sans cette aide l'on ne pourrait faire grand chose car le département ne nous donne que 350.000 fr. et l'Etat rien ! ».

## IMPORTANTÉ ECONOMIE POUR LES PARENTS

Puis M. Autran souligne l'économie importante que la Caisse permet de faire aux parents d'élèves.

Les élèves des classes de préparation au bac reçoivent chacun pour 18.000 fr. de livres. Une famille de 3 ou 4 enfants d'âge scolaire réalise environ 30.000 fr. d'économies.

« Nous continuerons le même effort, dit-il, sans augmenter les cotisations, car notre devoir est d'aider la population ouvrière. Nous nous efforcerons de trouver des ressources autrement que dans la poche des travailleurs.

(A suivre).